



Bilan CO₂ en 2021

MODES DE DÉPLACEMENT :

Sylvain se déplace en avion et en voiture dans le cadre de son travail.



Voiture :

• Trajets domicile-travail :

40 de ses 80 km quotidiens pour aller et revenir du travail sont couverts par les quotas de l'entreprise, soit 9 120 km par an

1,35 tCO₂/an

• Trajets pour aller voir des clients :

Deux Paris-Bourges dans l'année ainsi que 1 000 km de petits trajets

0,29 tCO₂/an



Avion :

10 trajets Paris-Bordeaux soit près de 10 000 km annuels

1,5 tCO₂/an

Bilan CO₂ en 2021

3,1 tCO₂/an

Impact du rationnement d'ici 2050

Pour simplifier, on considère que l'entreprise applique également la diminution à tous ses employés.

Bilan CO₂
en 2021
3,1 tCO₂

Quotas
disponibles

2,9 tCO₂

-0,2 tCO₂ (-6 %)
Effort mesuré

1,8 tCO₂

-1,3 tCO₂ (-42 %)
Effort important

0,1 tCO₂

- 3 tCO₂ (-97 %)
Évolution complète
nécessaire

2030

2040

2050

Pistes d'action

Avec le rationnement, l'entreprise de Sylvain devra mettre en place des mesures lui permettant de réduire l'empreinte carbone de sa mobilité professionnelle.

Pour 2030

- Développer le télétravail et privilégier les conférences à distance
- Organiser le covoiturage si cela est possible.

Pour 2040

- Convertir la flotte de véhicules pour aller vers des petits modèles électriques ne nécessitant pas de quotas.
- Ou** arrêter de prendre l'avion et favoriser des échanges par visioconférence ou le train

Pour 2050

- Convertir la flotte de véhicules pour aller vers des petits modèles électriques **et** supprimer l'usage de l'avion.
- Déménager à proximité de son lieu de travail ou développer un télétravail très régulier (plus de deux fois par semaine) et faire les trajets restants en modes décarbonés